

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 70 relatif à la reconduction du Dispositif Solidaire d'Investissement de la Région Nyonnaise (DISREN) pour la période 2020 – 2025.

Gland, le 12 mars 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 70, composée de :

Lock Evan	GDG ; 1 ^{er} membre et rapporteur
Durand Arnaud	GDG
Girardet Michel	PLR excusé
Schildböck Rupert	PS-Les Verts-POP
Wegmann Patrick	UDC

s'est réunie le 04 mars 2020 à la salle Montoly 2, en présence de Monsieur le Municipal Gilles Davoine, ainsi que de que du Boursier Communal Monsieur Julien Menoret.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Messieurs Davoine et Menoret n'ont pas de remarques particulières, rappelant que le présent préavis est une reconduction du préavis 88-2015 avec des modifications mineures. Pour rappel les commissions techniques et des finances avaient approuvés à l'unanimité le préavis 88-2015 et que le conseil communal l'avait également approuvé à une large majorité, un non et une abstention signifiée.

(cf. [préavis 88-2015](#) et [rapport technique sur ce préavis](#)).

Exposé

Comme expliqué dans le préavis le succès du DISREN n'est plus à prouver. En 2018, le Comité de direction de l'association Région de Nyon avait envoyé un avant-projet de révision partielle de statuts de l'association Région de Nyon à ses communes membres pour étude.

Dans sa séance du 21 juin 2018 le Conseil communal avait par la suite nommé une Commission consultative chargée d'examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts de l'association Région de Nyon et de communiquer ses conclusions au Bureau du Conseil communal et au Conseil Municipal. (cf. [procès-verbal de la séance du 21 juin 2018](#)).

Dans ses conclusions, la Commission notait qu'elle « propose d'accepter la révision partielle des statuts [de l'association Région de Nyon] telle que proposée, ceci sous réserve de ses propres conclusions concernant l'art 16 et l'art 28 des statuts [respectivement au sujet de la double majorité requise pour les décisions prises par le Conseil intercommunal et au sujet de la composition de la Commission des investissements régionaux]. De plus, elle restera attentive à ce qu'un retour transparent soit organisé auprès des conseils généraux et communaux concernant les résultats de la présente consultation ».

Cette démarche était d'ailleurs nécessaire car les dispositions relatives au DISREN figurant dans les statuts de l'association étaient limitées dans le temps. (cf. para 5 et 6 du chapitre 1 du préavis 70-2020).

Informations

Le préavis demande un crédit d'investissement au lieu de passer par le budget. Ceci est juste puisque le DISREN comme son nom l'indique est un dispositif d'investissement pour des réalisations qui durent plus qu'une année. En procédant ainsi la commune respecte la loi sur les communes.

En demandant un montant couvrant l'entier de la période d'application du DISREN cela permet de simplifier le processus car autrement il faudrait revenir chaque année avec un préavis avec le montant du point d'impôt exact. Ceci serait correct mais très compliqué. Le seul point discutable est qu'en autorisant la Municipalité à emprunter le montant des cinq années est que si le point d'impôt monte il pourrait manquer de l'argent. Mais comme indiqué dans l'annexe 1 les montants dépensés en 2017-2018-2019 pour les différents préavis DISREN sont très variables et n'ont pas excédé les CHF 353'098.48. Sachant que le point d'impôt de référence pour le calcul du montant maximum à emprunter est de CHF 641'640.- la marge est suffisante pour palier à une hausse du point d'impôt d'ici 2025.

La commission rend attentif les conseillers et conseillères que le refus du présent préavis entraînerait fort probablement la fin de l'association Région de Nyon dans sa forme actuelle.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 70 et de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu - le préavis municipal no 70 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025
- oui - le rapport de la commission chargé d'étudier cet objet ;
- considérant - que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0.9 point d'investissement et 0.1 point de Sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025),
 - II. - de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil Intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
 - III. - de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
 - IV. - que le présent concept entrera en vigueur du 01^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée,
 - V. - d'accorder le crédit de CHF 3'208'050.- et d'autoriser la Municipalité à financer annuellement les projets DISREN autorisés par le Conseil intercommunal de Région de Nyon,
 - VI. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'208'050.-.

Signatures des membres de la Commission

Evan Lock, 1 ^{er} membre et rapporteur
Arnaud Durand
Michel Girardet
Rupert Schildböck
Patrick Wegmann